



# AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, la résolution suivante, concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le chemin Ste-Marie a été adoptée.

**2023-0602-055**

**RETRAIT DE LA RÉOLUTION 2022-0512-398 ET ARRÊT DU PROCESSUS RÉFÉRENDIAIRE**

**ATTENDU QUE** la résolution 2022-0512-398 autorisait une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le chemin Ste-Marie ;

**ATTENDU QUE** lors de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, 24 personnes sont venues signer le registre, alors qu'un minimum de 20 personnes était nécessaire pour la tenue d'un scrutin référendaire ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 559 LERM, la municipalité peut retirer la résolution tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié ;

**ATTENDU QUE** l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers de retirer la résolution 2022-0512-398 et d'arrêter le processus référendaire relatif à ce projet.

**QUE** le directeur général des élections soit avisé de la décision.

**ADOPTÉ**

Donné à Crabtree, ce 8 février 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 février 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2023.

Pierre Rondeau